

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept mai, à 19 h 30 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : SERRES Frédéric, DATOLA Murielle, CONVERSEZ Félicie.

Les comptes-rendus des 12 et 22 avril 2023 sont adoptés à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1. C.C.C.T.

a. Illettrisme. La soirée de lancement, vendredi 28 avril à Samadet, a été bien suivie et réussie.

b. P.L.U.i.

➤ Règlement. Remonter les remarques avant le 19 juin. Mr le Maire a envoyé les siennes, notamment celle par rapport à l'instauration d'une zone commerciale (commerces, services de première nécessité) au centre-bourg, place de l'Hôtel de Ville et rues adjacentes.

➤ Zone humide. La parcelle AD91 (derrière la gendarmerie et le lotissement des Pyrénées) a été déclarée « zone humide ». A suivre.

➤ Zonage d'assainissement. Réunion le jeudi 25/05 à 10h30.

c. OPAH. La CCCT va faire la demande d'une prorogation d'un an (→ 2024).

d. PCAET. Le mardi 02/05 dernier a eu lieu le Comité de Pilotage avec la présentation du programme d'actions.

2. SIVU des écoles du Tursan. Le « pot de départ » de Christine Ducouso a eu lieu le 22 avril. Bien passé.

3. Bureau de Poste/DGFiP. Bonne nouvelle, à compter du 1^{er} juillet 2023 les régisseurs de la commune pourront réaliser les opérations de dépôt et de retrait de numéraire au guichet de Poste de Geaune ; ainsi, il n'y aura plus de déplacement à Hagetmau, Saint-Sever ou Aire sur l'Adour.

4. UDAP. Mr RANGASSAMY, Architecte des Bâtiments de France, est venu le mardi 09/05. Quatre dossiers ont pu être examinés en amont de l'instruction et les pétitionnaires présents étaient satisfaits.

5. Commune touristique. Le dossier a été envoyé le 28/04/2023.

6. Chemin de Saint-Jacques. Comme prévu, les panneaux invitant les pèlerins à faire un crochet pour visiter notre belle bastide ont été installés. Mr le Maire suggère que le conseil municipal effectue ce petit parcours de Sorbets à Geaune, à pied, bien sûr.

7. CNAS. La commune a adhéré à compter du 01/01/2023.

8. Ablitas. Mr le Maire de Geaune a répondu au Maire d'Ablitas qu'au vu de leurs prochaines échéances électorales (élections municipales fin mai), il serait bon de reprendre contact à partir du 15 juin.

9. Camping Car Park. Cet organisme a repris contact. A suivre...

II - CONVENTION-CADRE

Cette convention-cadre, valant opération de revitalisation du territoire (ORT) a été signée à Geaune le 16 mai entre l'Etat, la CCCT, les communes de Geaune, Hagetmau et Saint-Sever, ainsi que le Conseil Départemental des Landes. Outre les élus locaux, étaient présents : Mme la Préfète et Mme la Sous-Préfète, Mr le Président du Conseil Départemental des Landes, Mrs les Présidents (ou représentants) de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de

la Chambre de Commerce et d'Industrie, différents techniciens de la Préfecture, du Conseil Départemental et des collectivités concernées. Cette convention a été signée pour la période 2023-2026.

III - FINANCEMENT DE LA NOUVELLE STEP

Au vu des 2 notes suivantes du service juridique et financier de l'ADACL :

- Répartition des compétences en matière d'assainissement collectif dans le cadre d'un projet de réalisation d'une nouvelle station d'épuration (18 avril 2023),
- Participation d'une commune de moins de 3 000 habitants au financement d'un équipement relevant de la compétence « assainissement collectif » transféré à un syndicat (4 mai 2023),

le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'abroger la délibération 01/2023/04 du 24/01/2023. En effet, ces notes, très claires, rappellent que le Syndicat Eaux40 ayant la compétence « assainissement collectif », il est seul, techniquement, juridiquement et financièrement compétent.

D'autre part, une commune de moins de 3 000 habitants, peut, si elle le souhaite, décider de verser une subvention exceptionnelle (et non un fonds de concours) au syndicat.

IV - POINT TRAVAUX

1. Nouvelle STEP et garage communal. Au vu de ce qui précède, le projet « nouvelle STEP » risque de prendre du retard. Afin de ne pas freiner notre projet « garage communal + local chasse », Mr le Maire fait 2 propositions :

- D'abord signer, au plus vite, l'acte authentique correspondant à l'acquisition du terrain de la future « nouvelle STEP », cadastré AD32, le sous-seing ayant été signé le 11/02/2022,
- Ensuite se porter acquéreur auprès de la CCCT des parcelles D925 et D926 de la zone d'activités du Bourdet. Ces 2 lots, d'une capacité totale de 2 068 m² (1 007 m² pour la D925 et 1 061 m² pour la D926), seraient un site idéal pour recevoir le garage communal et le local chasse : terrain viabilisé, pas de problème de stationnement ni de nuisances avec l'environnement. Le prix est de 15 €/m².

Pour ces 2 propositions, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

2. Centrale solaire

- Un nouvel appel d'offres a été lancé le 29 avril pour un retour le jeudi 25 mai à 12h00.
- Relancer les services techniques de la CCCT pour le déplacement de la borne de recharge des véhicules électriques.

3. Ancien hôtel-restaurant. Le commerçant concerné a « oublié » la réunion avec le Directeur de Vitalandes le 15 mai dernier. Celui-ci a tout de même précisé que le projet les intéressait toujours et qu'il allait solliciter un architecte pour affiner l'esquisse.

D'autre part, le Crédit Agricole appelle souvent Mr le Maire afin de se défaire de ce bien. Il est donc proposé que Mr le Maire mette en relation les deux parties concernées pour

qu'elles puissent commencer à étudier la future transaction.

4. FEC 2023. Mr le Maire propose d'affecter ce FEC au projet de rénovation de la façade de la salle Robert DUCAMP. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
5. Mur du cimetière. Les travaux sont engagés.
6. Sapin « durable ». Réfléchir à ce projet avec Nicolas, Félicie et le CIMJ.

V - PISCINE

L'ouverture de la piscine en 2023 est fixée :

- Pour les scolaires du 5 juin au 7 juillet et du 4 au 12 septembre,
- Pour le public du 8 juillet au 31 août.

Pour cela, cette décision nécessite diverses délibérations qui sont toutes adoptées à l'unanimité :

- Création d'un poste de MNS,
- Création d'un poste d'agent d'accueil à temps complet,
- Convention avec l'Education Nationale pour l'accueil des scolaires (écoliers et collégiens),
- Règlement intérieur et POSS,
- Convention pour la mise à disposition d'un distributeur de boissons et denrées.

VI - RÉGLEMENT DE LOCATION DU GÎTE COMMUNAL

Une famille geaunoise nous a récemment sollicités pour louer le gîte communal sur une durée exceptionnelle, à savoir 6 mois de septembre 2023 à février 2024.

En effet, cette famille doit faire face à d'importants travaux de renforcement/restructuration de leur habitation et ils doivent la vider totalement pendant cette période.

Le conseil municipal est bien sûr d'accord pour permettre à cette famille de se reloger dans le gîte.

D'autre part, Mr le Maire rappelle que, dans le règlement actuel, une réduction de 10 % est appliquée pour un séjour d'une durée égale ou supérieure à 21 nuitées. Au vu de la durée de cette location « exceptionnelle », Mr le Maire propose de rajouter au règlement le point suivant : « une réduction de 20 % est appliquée pour un séjour d'une durée égale ou supérieure à 2 mois ». Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

VII - MANIFESTATIONS PASSÉES ET À VENIR

1. 8 mai. La cérémonie s'est bien déroulée.
2. Réunion avec les associations le 18 avril. A retenir : le 1^{er} forum des associations geaunoises se déroulera le samedi 9 septembre 2023 de 9h30 à 12h30 sur la place de l'Hôtel de Ville. Un courrier leur sera adressé afin de connaître leurs besoins logistiques et pour qu'elles définissent leur présentation, leur intervention lors de ce forum.
3. Jardiéval. La réunion est programmée le lundi 22 mai à 18h30.
4. Fêtes patronales. Une réunion ouverte à l'ensemble de la population a eu lieu vendredi 12 mai. Le programme a été dévoilé et un appel à bénévoles a été lancé.
5. Tour des Landes 2023. La 1^{ère} réunion technique s'est déroulée le mercredi 10 mai en présence de Gilles Lacoste et Pierre Flous, adjoints. Il faudrait mettre en place des animations

autour du vélo à partir de 14h00, en attendant les coureurs.
Le Comité des Landes de cyclisme doit faire appel à ses clubs.
A suivre...

VIII - DIVERS

1. Réunion des chefs de projets PVD du département des Landes.
Elle est fixée au vendredi 30 juin à 9h00 à la salle des associations.
2. CALAC. Le **Carrefour Landais des Collectivités** aura lieu le jeudi 8 juin 2023 à Soustons. Les conseillers recevront l'information.
3. Election des délégués aux élections sénatoriales. Le conseil municipal se réunira le vendredi 9 juin à 19h00. A l'issue de cette réunion, Mr le Maire invitera l'ensemble du conseil municipal ainsi que le personnel à un repas convivial dans un lieu « original » afin de marquer la moitié du mandat (déjà !).

La séance est levée à 21h00.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric Excusé

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe

LOCHE Benoît

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline

DATOLA Murielle Excusée

CONVERSET Félicie Excusée